



Faire travailler plus ses salariés

Par Petiterouennaise76

Bonjour,

J'ai un commerce avec 4 salariés en CDI.

Ils ont tous un contrat CDI de 35h sur 4 jours.

Mon commerce est fermé actuellement en raison du Covid car non essentiel.

Pour la réouverture, je souhaite élargir mes plages horaires afin de limiter ma perte de CA.

1) si je veux que mes salariés travaillent davantage, ils passeraient alors sur 5 jours. Ai-je le droit ? Faut-il un avenant au contrat même si ce n'est que pour quelques semaines ?

2) Ont-ils de droit de refuser de faire plus d'heures ?

3) Légalement, combien d'heures peuvent-ils faire en plus ?

4) ces heures sont -elles rémunérées normalement ou avec majoration ?

Merci beaucoup de votre éclairage

Par janus2

Bonjour,

Vous pouvez tout à fait imposer à vos salariés des heures supplémentaires. Ceux-ci n'ont, théoriquement, pas le droit de refuser sauf cas particuliers.

Ces heures sont, bien entendu, majorées...